

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 05 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

Absents: Lylia JUDON

Date de convocation : 23 août 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

064 2023

OBJET DE LA DELIBERATION ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE A LA CHAPELLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 15 000, 00€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 3 750, 00€ à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- 1) De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2) D'autorise M. le Maire à verser le fonds de concours,
- 3) De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 05 septembre 2023